

## CONSEIL GENERAL ALPES-MARITIMES

**Marie-Louise GOURDON**  
**Groupe Socialiste Radical Écologiste**  
**Assemblée du 9 juin 2011**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner notre avis de conseillers généraux sur la création de la métropole niçoise.

**Ce dossier de l'intercommunalité qui engage l'avenir de notre département, de nos communes, exigeait du sérieux, du temps et de la concertation. Tout cela a manqué, et particulièrement la concertation et la consultation des populations. Et des élus.**

La création d'une métropole vise à mettre les territoires en concurrence. Ce n'est pas, selon nous, un postulat positif.

Un autre projet de territoire, fondé sur une autre échelle d'intercommunalité, aurait pu être proposé pour notre département, basé sur la solidarité et la complémentarité, la collaboration entre les territoires. Sur le respect des identités, des projets que les intercommunalités librement choisies ont élaboré ensemble. Sur le principe de la proximité des citoyens avec leurs élus et les instances de gestion. Des ensembles de taille moyenne, sur un périmètre cohérent.

C'est tout le contraire de ce qui est proposé aujourd'hui, à la fois par le schéma départemental de coopération intercommunale du préfet et par la création de la métropole.

Le ministre chargé des collectivités territoriales, lui-même, écrivait au président des Maires de France : « *Je partage votre sentiment sur les risques qu'il y aurait à préconiser la création d'EPCI recouvrant un territoire très vaste ou un nombre excessif de communes. J'ai personnellement demandé aux préfets ... d'agir avec discernement pour respecter la réalité des territoires.* » Notre ancien préfet n'a pas vraiment suivi ces instructions. Il n'a pas respecté les territoires et leur identité.

Regardez cette carte des Alpes-Maritimes, fragmentée, tronçonnée : nous y voyons la partition du département en 3 parties longitudinales : l'est, l'ouest et la métropole qui les sépare complètement. Notre département est balkanisé, démantelé. J'oserais dire défiguré.

Le périmètre de la métropole est incongru.

Il a agrégé les communautés de communes des stations du Mercantour, de la vallée de la Tinée, de Vésubie-Mercantour sous prétexte que « le territoire retenu constitue un seul et même bassin de vie » !

Or, ce périmètre rassemble des territoires extrêmement disparates avec d'une part, un cœur de Métropole Nice Côte d'Azur densément urbanisé et d'autre part, un arrière pays niçois à faible densité de population et porteur de problématiques de milieu rural et de montagne. Les 2/3 de la superficie, une métropole rurale donc, c'est original !

La métropolisation risque d'accentuer gravement le déséquilibre territorial au lieu de le réduire. Elle va contribuer à éloigner les citoyens de leurs élus locaux pour décider de questions qui concernent des services publics de proximité en zone de montagne. Les compétences exercées par la Métropole sont en effet très vastes et englobent notamment l'élaboration des PLU, l'eau, l'assainissement, la sécurité publique (avec le transfert des gardes champêtres) ou encore la gestion des cimetières.

Cette centralisation de gestion, outre les EPCI existants, entraîne la disparition d'une structure de projet, le Pays de la Vésubie qui avait notamment vocation à développer une offre de services en

milieu rural et de montagne. Il aurait fallu mettre en évidence que les territoires organisés en communautés de communes commençaient à avoir une autonomie intéressante, des projets partagés liés à leur spécificité.

Les communes des vallées, aujourd'hui englobées dans la métropole auraient continué à bénéficier du soutien du CG comme c'est le cas depuis de nombreuses années et des bénéfices des intercommunalités actuelles.

ALORS, que leur amènera la métropole que ne leur apportait pas le Conseil général ou la communauté de communes dans laquelle ils se trouvent déjà ?

Je dirai donc plutôt : que perdront-ils ?

Quels pouvoirs restent aux maires des communes englobées dans la métropole ?

Les tableaux de compétences sont plutôt significatifs : je m'adresse ici à mes collègues conseillers généraux maires des communes de la métropole :

quel pouvoir de projet, quelle part de décision vous restera-t-il alors que quasiment toutes les compétences sont transférées à la métropole ? J'espère que vous affectionnez les cérémonies au monument aux morts et les remises de médailles du travail et l'entretien des fontaines parce qu'en dehors de ces « grands » dossiers, le reste ne dépendra plus de vous !

D'ailleurs, vous ne voterez plus les impôts, ils seront levés par la métropole et votre budget sera inexistant.

C'est la fin de la libre administration des communes que vous votez là !

L'objectif du gouvernement dans cette affaire est de défaire l'organisation territoriale actuelle pour aboutir, dit-on, à une simplification : ce ne sera pas du tout le cas. Au contraire.

Les grands dossiers qui concernent chaque habitant de ce département – les déchets, les déplacements- auraient pu être traités depuis longtemps par des syndicats départementaux et cela aurait permis de régler les problèmes fondamentaux de nos concitoyens. Un syndicat unique pour les déchets et un pour les transports en commun auraient amélioré la qualité de vie des habitants et facilité la gestion quotidienne de toutes les communes.

Nous n'avons pas cessé de réclamer la fusion des Autorités Organisatrices des Transports. Cela n'a pas été fait.

Pour les déchets, l'interopérabilité des équipements risque de ne pas être la règle, tout comme une multiplication inutile d'équipements lourds, dont les projets sont en cours.

Enfin qui corrigera la disparité de l'équipement de déchèterie (fruit de politiques différentes dans les différents syndicats), qui est flagrante aujourd'hui et que la partition risque de fossiliser ?...

Enfin, il est extrêmement regrettable que l'État ne propose pas une véritable évaluation de l'impact budgétaire et fiscal de ce redécoupage. Les collectivités territoriales ne disposent pas à ce jour d'un simulateur qui permettrait d'avoir une évaluation sincère des impacts du redécoupage. Sur le plan fiscal notamment, prenant en compte d'une part, le changement de bases, suite à la réforme de la taxe professionnelle, et de ses nombreux ajustements successifs, et d'autre part, la remise à plat des ressources fiscales intercommunales.

Au lieu de plus d'unité, nous aboutissons à un nouveau fractionnement administratif et territorial, dû à la création de la métropole, entité autonome à l'intérieur du département, récupérant quasiment toutes les compétences, déléguées par le département, la Région, et l'État.

MAIS, il y a un hic : Le périmètre de la métropole ne concorde pas avec celui du Schéma proposé par le préfet !

La sagesse populaire nous invite à ne pas confondre vitesse et précipitation. Il aurait fallu l'écouter !

Ces transformations territoriales et administratives ont eu lieu dans une telle précipitation, qu'en voici la conséquence :

le périmètre de la métropole ne concorde pas avec le périmètre du Schéma de coopération intercommunale proposé par le préfet Lamy, pourtant en parfaite concertation avec le maire de Nice.

De ce fait le Conseil municipal de Nice a voté contre le Schéma, et sera sans doute suivi par toutes les communes de la métropole. Et pas seulement. En effet, à l'ouest de nombreuses communes et sans doute des EPCI feront de même, pour d'autres raisons.

### **Ces grandes manœuvres sans concertation, ni consultation**

Les habitants des communes hors communauté urbaine de Nice, qui rentrent dans la métropole sans savoir ce que cela signifie vraiment, n'ont pas été informés, ni consultés sur cette profonde transformation du statut de leur commune

Les équipes municipales élues en 2008 l'ont été sur la base de leurs projets, Elles n'ont pas été élues sur les projets qui viendront des gestionnaires de la métropole niçoise !

Il y a tromperie des habitants : on change radicalement la règle du jeu au milieu du mandat municipal. Les habitants ont voté pour une équipe municipale, pour leur maire, pas pour le président de la Métropole, maire de Nice. **Leur commune n'aura qu'une voix** sur la totalité des 128 sièges de la métropole : qui prendra les décisions les concernant, sinon les gestionnaires de la métropole, installés à Nice ? les citoyens vont se trouver éloignés, coupés, des décisions.

Et nous, les conseillers généraux, nous n'avons pas été consultés non plus sur les transferts qui vont se faire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Nous sommes consultés aujourd'hui alors que l'affaire est bouclée : c'est un simulacre !

Aucune réunion officielle du Conseil général n'a préparé cette transformation, pas de commission (sauf les finances, il ya trois jours), pas de plénière : c'est pourtant l'avenir du département des Alpes-Maritimes qui est engagé dans la création de cette métropole. Ou plutôt son **non-avenir**.

### **Et l'endettement, qui est votre souci constant, monsieur le Président ?**

Votre rapport nous dit que le niveau d'endettement par habitant de la Métropole sera sensiblement inférieur la moyenne des Communautés urbaines (418 € contre 786 €) . C'est peut-être parce que Conseil général a beaucoup investi par anticipation sur le territoire de la métropole ?

**MAIS** les calculs n'intègrent pas les investissements lourds , notamment routiers, qui sont lancés par le département par exemple sur l'OIN et qui seront transférés de droit à la Métropole.

Qu'en sera-t-il des emprunts qui les accompagnent ? Ils devraient être transférés également. A quel niveau d'endettement par habitant allons-nous aboutir au sein de la Métropole et pour quel niveau de service ?

Monsieur le Président,

Vous aviez réussi à donner de la substance à l'instance départementale, aujourd'hui vous la videz. Il ne restera que la moitié du département sous votre gouverne.

Les premières compétences transférées sont les transports scolaires, les routes et l'économie. Voilà pourtant des domaines où l'échelle départementale ou régionale était nécessaire pour un bon fonctionnement.

Cela entraînera une inégalité dans les territoires qui seront régis soit par la métropole soit par le Conseil général.

Les routes seront transférées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 : ces routes départementales sur lesquelles nous avons beaucoup investi ces dernières années après l'intégration des routes nationales dans notre patrimoine, n'auront plus le même responsable, et suivront les frontières de la Métropole où pourront fleurir, peut-être ? les « péages urbains » ? Les personnels du parc que nous venons à peine d'intégrer sont déjà transférés à la Métropole. Quelle coordination dans tout ceci ? où est l'intérêt ?

Autre question importante :

**Quelles autres compétences avez-vous prévu de transférer du Conseil général à la métropole ? Les collègues ? Le social ?**

Ce sont des domaines essentiels dans lesquels l'équité républicaine est indispensable sur l'ensemble du territoire.

Quel sera au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le rôle de ce **Conseil général réduit à peau de chagrin ?**

Et celui des conseillers généraux des cantons inclus dans la métropole ?

Que gèreront-ils si les grandes compétences du Conseil général sont transférées à la métropole ?

Et vous, Monsieur le Président ?

Qu'allez-vous devenir en perdant ainsi la moitié de votre département ?